

**CABINET DU MINISTRE**

B.P : 199  
Tel : 76.13.81



Libreville, le 04 février 2015

N° \_\_\_\_\_ 36 \_\_\_\_\_ /MFEPN/CAB/CCI

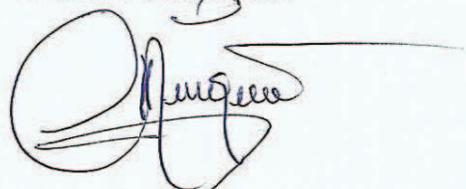
**Contribution du Gabon à la Déclaration  
Ministérielle  
11<sup>e</sup> Session du Forum  
des Nations Unies sur les Forêts**

- la contribution importante des forêts, des arbres et de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des effets au changement climatique et la lutte contre la pauvreté ;
- les forêts, les arbres hors forêt et la gestion durable des forêts présentent des avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels directs et indirects à tous les niveaux et contribuent pleinement au développement durable ;
- renforcer le rôle des forêts et des arbres dans l'atténuation des risques et conséquences des catastrophes naturelles notamment dans les pays en développement ;
- la gestion durable des forêts et des arbres hors forêt nécessitent d'avantage des ressources financières additionnelles et innovantes pour sa mise en œuvre ;
- le rôle universel et unique du Forum des Nations Unies sur les Forêts et appelant à son renforcement pour tenir compte des développements au-delà de 2015 ;
- renforcer l'arrangement international sur les forêts (AIF) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) notamment les différentes options proposées ;
- saluer l'opportunité que l'année 2015 offre aux forêts au regard de la convergence dans la tenue des discussions internationales ;

- **entreprendre une actualisation du FNUF et proposer de le situer au niveau le plus élevé des Chefs d'Etat ;**
- **prendre en compte les résultats de l'évaluation indépendante sur l'AIF et proposer que les options 3 et 4 fassent l'objet d'une analyse par un groupe d'experts ad'hoc, tout en ayant à l'esprit la possibilité d'un instrument contraignant sur les forêts qui prenne en compte les processus régionaux et sous régionaux existants ;**
- **élaborer une résolution plus forte sur le Forum dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda post 2015 en matière de forêt ;**
- **une intégration forte des forêts dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable et étendre les quatre objectifs globaux à 2030 pour tenir compte des autres processus ;**
- **de la convergence des discussions internationales pour rappeler et insister sur la reconnaissance de toutes les valeurs la forêt ;**
- **prendre en compte l'année 2015 pour permettre aux membres des Nations Unies de décider par comment progresser rapidement en faveur de la gestion durable des forêts dans le monde ;**
- **saisir l'opportunité de la tenue en juillet, à Addis Abéba, de la 3ème Conférence internationale sur le financement et le développement, pour rappeler la nécessité de mettre en place des financements adéquats et des moyens de mise en œuvre appropriés en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts ;**
- **garder à l'esprit l'option de créer un Fonds Forestier Mondial en faveur de la gestion durable des forêts ;**
- **établir une feuille de route ou un plan stratégique pour guider les travaux du Forum au cours des deux prochaines années.**

- inviter la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable à prendre en compte cette déclaration comme contribution du FNUF aux travaux de l'Agenda de développement post 2015.

Le Conseiller chargé de la  
Coopération Internationale,  
Point Focal FNUF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Jules Madingou', with a long horizontal flourish extending to the right.

**André Jules MADINGOU**